



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Guide pédagogique
pour la mise en œuvre du baccalauréat
professionnel**

Parcours en 3 ans

Rentrée scolaire 2009

**Information à destination des chefs d'établissements
et
des équipes pédagogiques**

Collège des I.E.N. du second degré

Juin 2009

A diffuser aux équipes pédagogiques

A la rentrée scolaire 2009, les élèves de troisième entrant en seconde professionnelle baccalauréat professionnel se verront offrir un parcours de formation organisé sur un cycle de 3 ans. Seuls les 4 BEP, spécialités Hôtellerie–Restauration, Carrières sanitaires et sociales, Optique lunetterie, Conduite et services dans les transports routiers sont maintenus à titre provisoire dans l'attente de la mise en place des baccalauréats correspondants et seront préparés en deux ans à l'issue de la 3^{ème}.

La modification de la durée de parcours en baccalauréat professionnel s'inscrit dans le cadre général de la réforme de la voie professionnelle qui a pour objectif de « rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle » (Circulaire de rentrée – B.O.E.N. N° 21 du 21 mai 2009). La mise en œuvre de cette rénovation de la voie professionnelle est précisée dans la B.O.E.N. N° 2 spécial du 19 février 2009.

Ce document élaboré par le collège des IEN du second degré est destiné aux chefs d'établissement et aux équipes pédagogiques. Il a pour objet d'apporter des pistes de réflexion complémentaires aux textes officiels et des recommandations pédagogiques transverses. Il s'appuie également sur les échanges d'expériences des enseignants et des chefs d'établissements réunis dans le cadre des stages inscrits au plan académique de formation 2008-2009.

1 Organisation de la formation

« La réforme doit être mise en œuvre dans tous ses aspects, dans tous les établissements. La souplesse d'organisation introduite par les nouvelles grilles horaires facilite les démarches de projet et l'initiative pédagogique, afin d'assurer une meilleure réussite de tous les élèves. » (Circulaire de rentrée).

De nouvelles organisations de la formation professionnelle deviennent possibles et exigent une réflexion importante sur les priorités et les stratégies pédagogiques afin d'assurer la réussite de tous les élèves. Elles requièrent la construction d'un **projet pédagogique**, dans lequel **toutes les disciplines** ont leur place et prenant en compte les objectifs de la certification intermédiaire intégrée.

La mise en œuvre d'une transversalité des enseignements permettra de faciliter les apprentissages et de donner du sens à la formation dispensée.

Les stratégies pédagogiques développées devront **privilégier la pédagogie de projet, le travail de groupe à effectif adapté** et chaque fois que possible mettre en place une **individualisation de la formation** afin de répondre au mieux à l'hétérogénéité des élèves.

Elles pourront prendre appui sur le document de suivi de l'acquisition des compétences des élèves proposé en annexe.

1.1 - Les horaires

Les nouvelles grilles horaires sont des grilles horaires « élève » et laissent toute autonomie aux établissements pour la répartition des heures liées :

- aux enseignements généraux liés à la spécialité – incluant les activités de projet (152H sur le cycle);
- au volume complémentaire (selon l'effectif de la division) qui permet les activités de projets et les activités en groupe à effectif réduit ;
- à l'accompagnement individualisé (210H sur le cycle).

NB : « L'organisation pédagogique des enseignements dans le cadre de l'autonomie des établissements ne peut être conçue ni en référence aux pratiques et aux textes anciens ni sous l'influence des sollicitations disciplinaires.[...]Aucune information n'est donnée sur les horaires hebdomadaires, ni sur les modalités de dédoublement. Les disciplines sont souvent associées par blocs horaires »

Extrait des actes du séminaire de mars 2009 sur la rénovation de la voie professionnelle (http://eduscol.education.fr/D0215/actes_voie_pro_Porcher.htm)

1.2 - L'accueil des élèves

Il est primordial de revoir l'organisation de l'accueil des élèves afin que la classe de seconde professionnelle soit organisée pour consolider, conforter l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences et soit perçue par les élèves comme une nouvelle voie d'ambition et de réussite.

Il pourra prendre diverses formes :

- semaine d'intégration ou journées banalisées ;
- mise en place d'un tutorat ;
- échanges avec des professionnels, visite d'entreprise ;
- ...

L'objectif est également de souder le groupe classe et de favoriser les rencontres avec l'ensemble des acteurs des équipes pédagogiques.

1.3 - Les enseignements professionnels

Il n'y a aucune modification des référentiels de certification actuels des baccalauréats professionnels hormis les diplômes rénovés qui entrent en vigueur à la rentrée 2009 *. Il conviendra donc de modifier les approches pédagogiques, les didactiques exploitées, en cohérence avec les recommandations pédagogiques spécifiques des référentiels et des programmes, par filière et par discipline et la liberté pédagogique des professeurs. Les modalités de certification du domaine professionnel restant identiques, il faudra, pour chacune des équipes, établir le rythme le mieux adapté aux élèves en formation. Les IEN de spécialité poursuivront l'accompagnement de la réflexion pédagogique des équipes disciplinaires. Les recommandations pédagogiques spécifiques, par filière et par discipline sont consultables sur le site académique <http://www.ac-nancy-metz.fr/disciplines>.

Le programme de Prévention santé environnement remplace, dans le parcours baccalauréat professionnel préparé en 3 ans, les programmes de Vie sociale et professionnelle et d'hygiène prévention secourisme.

1.4 - Les enseignements généraux

Pour les enseignements généraux, de nouveaux programmes organisés sur 3 ans, sont à mettre en application à la rentrée scolaire 2009 pour la classe de seconde : B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009. La première session d'examen qui intégrera ces modifications aura lieu à la session d'examen de 2012. Les modalités de certification des domaines généraux seront adaptées (non encore publiées).

Les programmes d'enseignements généraux possèdent de nombreux points communs qui obligent un croisement des référentiels et la construction d'une progression cohérente (stratégie globale de formation).

*Fonderie, Technicien en chaudronnerie industrielle, Boulanger –pâtissier, Boucher charcutier traiteur, Poissonnier écailler traiteur, Métiers de la mode – vêtements, Métiers du cuir, options chaussure et maroquinerie, Bio-industries de transformation, Plastiques et composites.

Remarque :

L'histoire des arts (BOEN N° 32 du 28 août 2008) est partie intégrante de la formation professionnelle :
« *l'enseignement de l'histoire des arts établit des relations entre les savoirs assurés par l'enseignement général et les savoir-faire acquis lors de la formation technique reçue en ateliers professionnels.* »

« *Progressif, cohérent et toujours connecté aux autres disciplines, l'enseignement de l'histoire des arts vise à :*
- *susciter, chez l'élève, le désir de construire une culture personnelle ouverte au dialogue ;*
- *développer chez lui une créativité nourrie de la rencontre avec des œuvres abordées à partir de points de vue croisés* »

« *Ce sont les disciplines constitutives de la culture humaniste qui portent l'enseignement de l'histoire des arts. Les programmes applicables à la rentrée 2009 intègrent cette dimension* »(circulaire de rentrée).

Les lettres, l'histoire, la géographie et les arts appliqués sont particulièrement concernés.

Cet enseignement prend appui sur les programmes et les horaires des disciplines citées précédemment et ceux également des langues vivantes, mathématiques - sciences physiques et chimiques, éducation physique et sportive, prévention santé environnement et les formations techniques assurées dans les ateliers.

En utilisant l'entrée par des grands domaines, l'objectif est de, susciter l'intérêt de chacun dans chacune des disciplines, de travailler en équipe, et/ou avec des partenaires extérieurs, professionnels des secteurs artistiques et culturels. Il est mis en place sur des thématiques choisies par l'équipe pédagogique. Le développement de projet de plus ou moins grande envergure pourra prendre appui sur le volume horaire réservé à cet effet.

« *Des « ressources pour faire la classe » seront mises à disposition des professeurs sur le site Eduscol. Un nouveau portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle est en cours de réalisation sous la responsabilité des ministères chargés de l'éducation et de la culture . Il fédérera , entre autres, les ressources pédagogiques et culturelles utiles à la mise en œuvre de cet enseignement* »(circulaire de rentrée).

1.5 - Les enseignements généraux liés à la spécialité

Les enseignements généraux développent les capacités à s'informer, communiquer, argumenter, réaliser, traiter et les compétences développées ainsi que les connaissances scientifiques, constituent des éléments essentiels de la formation professionnelle et citoyenne des élèves.

Même si elles ne sont pas toujours directement mises en œuvre lors de l'accomplissement d'une tâche professionnelle, elles sont la plupart du temps sous-jacentes parce qu'elles permettent de mieux s'ouvrir sur le monde de l'entreprise, la vie citoyenne, stimulent la réflexion et l'esprit critique et favorisent ainsi le développement de l'adaptabilité du futur professionnel et l'insertion sociale et citoyenne des jeunes .

Ainsi les disciplines d'enseignement général occupent une place qui dans la formation professionnelle s'inscrit dans une relation de **complémentarité réciproque**.

En effet, les enseignements scientifiques permettent de construire des outils, de concevoir et d'expliquer des modèles, que les enseignements professionnels exploitent. Et réciproquement, la mobilisation des outils lors de séquences en enseignement professionnel contribue à la maîtrise et au développement des compétences scientifiques.

C'est pourquoi , dans le cadre de l'horaire de **152 heures** prévu pour des activités de projet ,les **seules disciplines d'enseignement général** telles que le français, les mathématiques, la (ou les) langue(s) vivante(s), les sciences physiques et chimiques et les arts appliqués contribueront, dans le cadre d'une **démarche de projet**, au développement de cette culture générale, scientifique et artistique fondamentale au futur citoyen et professionnel.

1.6 - La certification intermédiaire

La réglementation du baccalauréat professionnel en trois ans prévoit l'obligation **d'une certification, intermédiaire de niveau V** pour les candidats scolaires. En fonction du baccalauréat professionnel cette certification sera un BEP rénové ou un CAP (le choix est imposé par les Commissions paritaires consultatives).

Il ne sera pas obligatoire à un élève de formation initiale inscrit en baccalauréat professionnel de valider la certification intermédiaire pour se présenter au diplôme du baccalauréat professionnel .

Pour la certification intermédiaire, les situations d'évaluation seront programmées selon un choix pédagogique, de la fin de la seconde professionnelle à la fin du premier semestre de première professionnelle, mais le jury de délivrance du diplôme se réunira en juin de l'année de première professionnelle.

Le BEP « rénové » comportera 5 épreuves dont 4 passées en contrôle en cours de formation (2 épreuves du domaine professionnel, EPS et mathématiques sciences). Français, histoire et géographie restent en ponctuel. Pas de Prévention santé environnement, ni de langues vivantes dans la validation intermédiaire du BEP « rénové ». 6 semaines de P.F.M.P. seront obligatoires pour présenter la certification intermédiaire BEP.

Le BEP reste un diplôme susceptible d'être préparé dans le cadre de la formation continue.

1.7 - Les périodes de formation en milieu professionnel

La nouvelle réglementation **impose 22 semaines** de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P) sur le cycle de 3 ans pour la **formation initiale sous statut scolaire**. Cette durée de temps de formation doit être gérée avec une grande rigueur pour être pleinement efficace.

L'entreprise doit être considérée comme un lieu de formation à part entière et il est donc indispensable d'assurer la **complémentarité des apprentissages** entre les deux lieux de formation. Une réflexion est à conduire en équipe sur la pratique de l'alternance, sur la manière dont est partagée la responsabilité de formation avec l'entreprise, sur la procédure de négociation des objectifs, l'identification des compétences en milieu professionnel qui relèvent du métier préparé.

La planification des 22 semaines de PFMP sur le cycle de 3 ans est laissée à la l'initiative de chaque établissement. Cependant la réglementation générale impose :

- la durée globale de la PFMP ne peut être partagée en plus de six périodes ;
- la durée de chaque période ne peut être inférieure à trois semaines ;
- un nombre de semaines minimum effectué avant la mise en place de la **certification intermédiaire soit 6 semaines pour un BEP « rénové » ou 8 semaines pour un CAP.**

C'est donc l'établissement qui décide du rythme d'alternance approprié, sauf recommandations spécifiques.

La programmation de cette formation en entreprise, organisée sur 3 années, implique qu'elle s'articule avec le projet pédagogique global de la formation professionnelle.

Les PFMP concourent à l'acquisition des compétences requises pour l'obtention du diplôme et visent à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité de l'élève à l'issue de sa formation. Elles doivent permettre :

- de participer à des activités afin de consolider et maîtriser les savoirs et savoir-faire spécifiques à la spécialité ;
- utiliser matériels, équipements, outils, logiciels spécifiques ;
- analyser des situations professionnelles réelles ;

- appréhender diverses méthodes de travail et les contraintes de sécurité ;
- appréhender par l'expérience et/ou l'observation les contraintes économiques, humaines de l'entreprise ;
- s'intégrer dans une équipe de travail.

Afin de valoriser le rôle de l'entreprise, il est important de porter une attention particulière :

- au choix des lieux de PFMP : banque de stages ;
- à la préparation du départ en PFMP ;
- au suivi des activités réalisées par l'élève et à son adaptation au sein de l'entreprise ou de la structure ;
- à l'évaluation des compétences dans le cadre de la PFMP ;
- à l'exploitation de ces PFMP (plage banalisée pour restituer avec les TICE, la présentation des entreprises d'accueil, ...).

Les périodes longues de PFMP favorisent la mise en place, en établissements scolaires, d'activités de projets et de modules dans le cadre de l'accompagnement personnalisé pour les autres élèves. Pour ce faire, pour une classe homogène ou non, il est possible d'effectuer des séquences décalées pour chacun des 2 groupes constituant la classe. Les horaires « classe entière » se trouvent ainsi «dédoublés».

Lors des périodes de formation en entreprises, les enseignants en sous service pourront le compléter au prorata de l'horaire dû comme le spécifie le décret relatif au statut des PLP, en contribuant aux activités de projet et à l'accompagnement personnalisé des autres élèves.

Les modalités d'encadrement des PFMP sont inchangées, elles sont définies par la circulaire n° 2000-95 B.O.E.N. N° 25 du 29 juin 2000.

2 Les activités de projet

Dans le cadre des **enseignements obligatoires**, des activités de projets sont proposées aux élèves :

Les activités peuvent prendre la forme de :

- projet pluridisciplinaire à caractère professionnel ;
- projets en enseignement général ;
- projets en enseignement professionnel ;
- projets en enseignement artistique et culturel ;
- activités disciplinaires ou pluri-disciplinaires autour de la période de formation en milieu professionnel.

Ils sont organisés sur une partie de cycle ou de l'année.

Ces activités de projet sont favorisées, dans le cadre de la liberté pédagogique de l'enseignant

La pédagogie de projet facilite la mise en œuvre d'un enseignement porteur de sens.

A partir des expérimentations menées cette année, certaines conditions de réussite des activités de projets peuvent être identifiées :

- la communication au sein de l'équipe pédagogique est indispensable : prévoir **des plages horaires qui permettent aux enseignants d'une même équipe de se concerter**;
- le choix du projet est important et doit se faire sous la responsabilité pédagogique des professeurs à partir des besoins ou du choix des élèves : nécessité de centrer l'action sur **l'optimisation des compétences des élèves** ;
- **la formalisation** est primordiale : planification, démarches, objectifs, évaluations intermédiaire et finale, suivi du projet (car les élèves doivent être soutenus dans leurs actions);
- la durée du projet doit être **courte** : cycle de 3 semaines, 6 semaines maximum ;

- la diversification des intervenants sur les projets est intéressante ; elle permet aux élèves de travailler avec divers enseignants : il est donc souhaitable de privilégier la co-animation.
- le projet n'a pas d'horaire spécifique et ciblé, le projet s'intègre dans les heures d'enseignement et est en cohérence avec le projet d'établissement, le contrat d'objectif, ...

3 L'accompagnement personnalisé des élèves

Afin de mettre en œuvre les activités de projet et l'accompagnement personnalisé, et ainsi de travailler le projet de l'élève, **il est recommandé d'utiliser le document annexe** proposé pour l'expérimentation. Cette fiche est reconduite pour identifier les compétences des élèves dès leur entrée en formation et tout au long de leur parcours. Elle sera un outil de suivi individualisé de l'élève, d'aide à la mise en œuvre des passerelles et d'identification du parcours de formation.

Cette fiche individuelle s'appuie sur le socle commun de connaissances et de compétences développées au collège. Les équipes s'approprient l'outil puis le feront évoluer sur le cycle selon la même démarche.

3.1 - Mise en œuvre de l'évaluation diagnostique

Une mise en œuvre efficace de ce cursus de formation en 3 ans repose sur la concertation au sein de **l'équipe pédagogique**. Elle est organisée par les établissements.

Dès l'entrée en formation, les équipes procèdent à une **observation** des élèves, un diagnostic qui a pour objectifs, selon les besoins des élèves de :

- construire un projet pédagogique adapté à leurs profils dans le cadre des activités de projet;
- constituer des groupes de modules ;
- organiser l'aide individualisée ;
- repérer les points forts et points faibles des élèves.

La mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé se conçoit en 4 étapes :

Étape 1 :

Un diagnostic établi dans **chaque discipline** à partir d'observations **conduites au cours des activités d'apprentissage** étalées sur les premières semaines. **Il ne s'agit pas de reproduire l'évaluation d'entrée en seconde.**

Ce diagnostic permet de renseigner, par discipline, **tout ou partie des compétences** de la fiche « État des compétences de l'élève ».

Étape 2 :

Au terme de la période d'accueil, d'adaptation, d'observation et d'évaluation, le **professeur principal animera une réunion de concertation** et de synthèse avec l'équipe pédagogique.

Un profil de compétences de chaque élève sera établi conjointement et précisé sur la fiche. Le Conseiller d'Orientation Psychologue pourra s'associer à cette réunion ainsi que le Conseiller Principal d'Éducation et le Professeur Documentaliste.

Étape 3 :

Identifier en équipe, à partir de ce diagnostic, des activités permettant d'améliorer les compétences des élèves.

N.B. : le premier niveau de prise en compte se situe au sein de la classe et induit une réponse dans la pratique pédagogique quotidienne.

Étape 4 :

Organisation, mise en œuvre et évaluation.

3.2 - Organisation de l'accompagnement des élèves

« L'accompagnement personnalisé figure dans les grilles horaires des élèves en formation de baccalauréat professionnel, au même titre, au même rang que les enseignements obligatoires. Il sera mobilisé au profit des élèves rencontrant des difficultés, et aussi de ceux qui souhaitent profiter des passerelles qui existent entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et les voies générale et technologique, ou encore de ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures ».(circulaire de rentrée)

Il vise à apporter des réponses adaptées aux besoins des élèves, c'est à dire prendre en compte l'hétérogénéité des publics, éviter le décrochage, faire réussir et favoriser la poursuite d'études. Toutes les disciplines peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé qui ne doit pas se réduire aux besoins disciplinaires.

Certaines actions nécessiteront la constitution de petits groupes, d'autres non. De plus pour une bonne utilisation des heures, il peut être judicieux de regrouper au sein d'un même module des élèves de classes différentes concernés par le même besoin.

Il y a donc une réflexion collective à mener au sein de l'établissement, notamment dans le cadre du **Conseil pédagogique**.

D'autres acteurs peuvent associer leurs compétences et leurs moyens pour construire ces actions, la Mission Générale d'Insertion mais aussi les personnels vie scolaire, les personnels sociaux et de santé et les corps d'inspection.

N.B. : l'accompagnement personnalisé est mis en œuvre dans tous les cas sous la responsabilité pédagogique des professeurs de l'équipe.

L'accompagnement personnalisé ne peut se limiter à du soutien en groupe à effectif réduit.

Outre la prise en compte des résultats de la fiche relative à l'état des compétences des élèves, il est recommandé de :

- rendre bien lisible les heures d'accompagnement personnalisé dans l'emploi du temps des élèves en ayant réfléchi au choix de la plage horaire dans la semaine et dans la journée;
- définir un programme de travail personnalisé dans le cadre d'un contrat pédagogique passé avec l'élève qui s'appuie sur les résultats observés lors d'une période donnée ;
- fixer des objectifs accessibles à court terme, réinvestis dans tous les apprentissages ;
- procéder régulièrement **en équipe** à des bilans afin de réguler les progressions en fonction des progrès observés et ajuster la nature de l'aide ; pour cela banaliser des plages horaires qui permettent la concertation des enseignants;
- coordonner les actions des professeurs de l'équipe pédagogique ;
- valoriser les réussites des élèves afin d'élever le niveau de qualification et faciliter la poursuite d'études.

Le bilan des pratiques montre que les facteurs de réussite sont divers. Quelques-uns sont présentés ci-dessous accompagnés d'exemples d'activités menées dans le cadre de l'accompagnement pédagogique :

- la constitution de **groupes de besoins évolutifs dans le temps et différents suivant la discipline concernée**. Ces groupes, de tailles différentes en fonction des actions entreprises (remédiation scolaire, éducative, préparation d'un concours des métiers, renforcement des acquis en vue d'un passage en enseignement supérieur...), sont animés par plusieurs membres de l'équipe pédagogique et éducative. Si le contexte et l'organisation pédagogique de l'établissement le permet, les groupes de besoins peuvent être constitués d'élèves qui ne sont pas inscrits dans les mêmes classes ;
- l'aménagement de plages horaires dans les emplois du temps permettant, pour une même classe dont les 2 groupes seraient réunis, des travaux en parallèle ou de la co-animation ;
- la participation des élèves aux activités dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ne doit pas être perçue comme une sanction ;
- le groupe classe ne doit pas être figé; les activités de projet sont l'occasion de faire travailler les élèves avec des camarades de personnalité et sensibilité diverses ;
- la formalisation indispensable : l'ensemble des dispositifs d'accompagnement personnalisé est conçu sous forme de projet où sont énoncés les objectifs, les modalités de travail, les horaires et les responsabilités ;
- l'évaluation doit être prévue afin de permettre la régulation des dispositifs et leur évolution ;
- **l'association des parents** dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, invitation, information, contractualisation, ...

Exemples d'activités collectés au sein des équipes des établissements :

- entretien oral avec chacun des élèves pour finaliser le diagnostic ou avec le tuteur;
- aide individualisée ou en petit groupe sur de points précis des programmes ou sur des compétences méthodologiques très ciblées ;
- confirmation du projet professionnel avec rencontre de professionnels ; identification des aspects moins connus des métiers de la filière ;
- travail sur le « métier d'élève » et l'organisation nécessaire ;
- tutorat par un professeur référent volontaire de l'équipe pédagogique, avec entretien individuel sur une plage banalisée ; nécessité de rédiger un cahier des charges identifiant les missions du tuteur, les engagements de chacun. **Rédaction de fiche de contrat signée par le tuteur, l'élève et sa famille ;**
- activités théâtrales ou sportives pour développer l'estime de soi, animés par des intervenants compétents ;
- atelier communication : expression orale, gestuelle, tenue ;
- utilisation des TICE ; logiciel de remédiation ;
- intervention du COP pour travailler les motivations ;
- ateliers sur l'entretien professionnel ;
- s'informer par l'ouverture culturelle ;

Le travail de développement des compétences des élèves peut s'effectuer au sein de la classe dans le cadre de travaux de groupe, de travaux de recherche, de projets particuliers de courte durée. Une équipe pédagogique d'un établissement, ayant fait le constat que les élèves n'écrivaient pas assez dans certaines disciplines, a choisi d'axer la priorité sur la prise de notes et la rédaction de phrases dans chacun des cours. De même la gestion du **travail personnel** ou **en temps libre** dans les disciplines devra également faire l'objet d'une réflexion en équipe afin de favoriser l'autonomie des élèves.

Pour mémoire les fiches de présentation des divers dispositifs d'aide individualisée figurent sur le site académique. <http://www.ac-nancy-metz.fr/dap/A/aide/aide.htm>

L'ensemble de ces informations et recommandations pédagogiques doit permettre à un maximum d'élèves d'atteindre l'objectif de qualification visé par ce cycle de 3 ans. La validation des compétences du référentiel de certification du diplôme s'inscrit dans un parcours personnel et professionnel débouchant sur l'insertion ou la poursuite d'études. Elle donne à chacun une formation initiale solide, base nécessaire à une formation continue accompagnant le parcours professionnel.

Ainsi, l'autonomie des établissements, encadrée par les textes réglementaires, ouvre la possibilité de travailler différemment, en développant le travail en équipe et la réflexion au sein du conseil pédagogique. Les ingénieries de formation les plus audacieuses peuvent également trouver un cadre légal à travers les expérimentations qu'il convient de développer en s'appuyant sur l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

Etablissement :

Année scolaire :

Etat des compétences des élèves de baccalauréat professionnel en 3 ans

NOM – Prénom de l'élève :

Classe :

CAPACITES	COMPETENCES *	Bilan de début de formation				Bilan intermédiaire				Bilan de fin de seconde professionnelle				
		T.I.	I.	S.	T.S.	T.I.	I.	S.	T.S.	T.I.	I.	S.	T.S.	
COMMUNIQUER RENDRE COMPTE	Lire à haute voix													
	Répondre à une question par une phrase complète par écrit et par oral													
	Utiliser un vocabulaire précis et adapté													
	Poser des questions, répondre à des questions et échanger des idées													
	Rédiger un compte-rendu													
	Décrire ou présenter simplement des situations													
S'INFORMER PRÉPARER	Prélever des informations ponctuelles, factuelles, explicites													
	Rechercher des informations avec les différents outils d'information et de communication (CDI, internet, ..)													
	Organiser, structurer, articuler des données, des informations sous différentes formes (texte, schéma, tableau, graphique, ...)													
	Préparer et organiser ses affaires, son matériel													
RÉALISER TRAITER	Mettre en relation des informations pour répondre à une problématique													
	Utiliser ses connaissances pour interpréter un texte, une consigne, une situation													
	Utiliser à bon escient les opérations élémentaires (+, -, x, ÷)													
	Estimer une mesure , une grandeur, une quantité													
	Réaliser des mesures													
	Se repérer dans l'espace et dans le temps													
	Rédiger un texte bref, cohérent, écrit dans une langue correcte													
	Formuler des hypothèses													
	Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie													
	Organiser son travail													
	Faire preuve d'habileté													

* Positionnement de l'élève à chacune des périodes : T.I. : Très insuffisant ; I. : Insuffisant ; S. : Satisfaisant ; T.S. : Très satisfaisant

SAVOIR – ETRE *	Bilan de début de formation				Bilan intermédiaire				Bilan de fin de seconde professionnelle			
	T.I.	I.	S.	T.S	T.I.	I.	S.	T.S.	T.I.	I.	S.	T.S
Respecter les règles de la vie de classe et de l'établissement												
Respecter les adultes et élèves appartenant à la communauté éducative												
Adopter une attitude responsable dans l'utilisation des équipements												
Adopter une attitude responsable vis-à-vis de sa santé et de son environnement												

Nombre de jours d'absence	Au bilan de début de formation	Au bilan intermédiaire	En fin de seconde professionnelle

Bilans de l'équipe pédagogique		
Compétences à développer en priorité	Pistes ou propositions d'aide	
Au bilan de début de formation		
Au bilan intermédiaire		
En fin de seconde professionnelle		

Remarques et propositions du Conseiller d'Orientation Psychologue - Éléments repérés	
Au bilan de début de formation	
Au bilan intermédiaire	
En fin de seconde professionnelle	

* Positionnement de l'élève à chacune des périodes : T.I. : Très insuffisant ; I. : Insuffisant ; S. : Satisfaisant ; T.S. : Très satisfaisant